

**DATE DE PUBLICATION : 2 novembre 2015**

Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur,

Vu l'article R142-20 du *Code monétaire et financier*,

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, le 1<sup>er</sup> novembre 2015,

**DÉCIDE :**

Délégation permanente est donnée à M. Gilles VAYSSET, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint au directeur général des Activités fiduciaires et de Place, de directeur de service et de directeur de succursale et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VAYSSET, M<sup>me</sup> Florence SCRÈVE-SZÉLÈS, adjointe au directeur général des Activités fiduciaires et de Place chargée des projets, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités des directions de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place autres que celles qui relèvent du réseau, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VAYSSET, M. Alain DEBIASI, adjoint au directeur général des Activités fiduciaires et de Place chargé du réseau, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités qui relèvent du réseau, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de directeur de succursale et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Gilles VAYSSET et M. Alain DEBIASI peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place ainsi qu'aux directeurs de succursale et aux agents du personnel des cadres des succursales.

M<sup>me</sup> Florence SCRÈVE-SZÉLÈS peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 2015

Robert OPHÈLE